

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
DE LYON

DATE : 21/07/98  
N° DE DEPOT : 11349  
R.C.S. LYON : 395 008 246  
N° DE GESTION: 94 B 01534

**BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**  
-----

-----Nom et adresse de la Société -----

**AGS SOFT**

26 Rue Benoît Bennier  
69260 CHARBONNIERES LES BAINS

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**  
Délibération/Acte

**AGS SOFT**

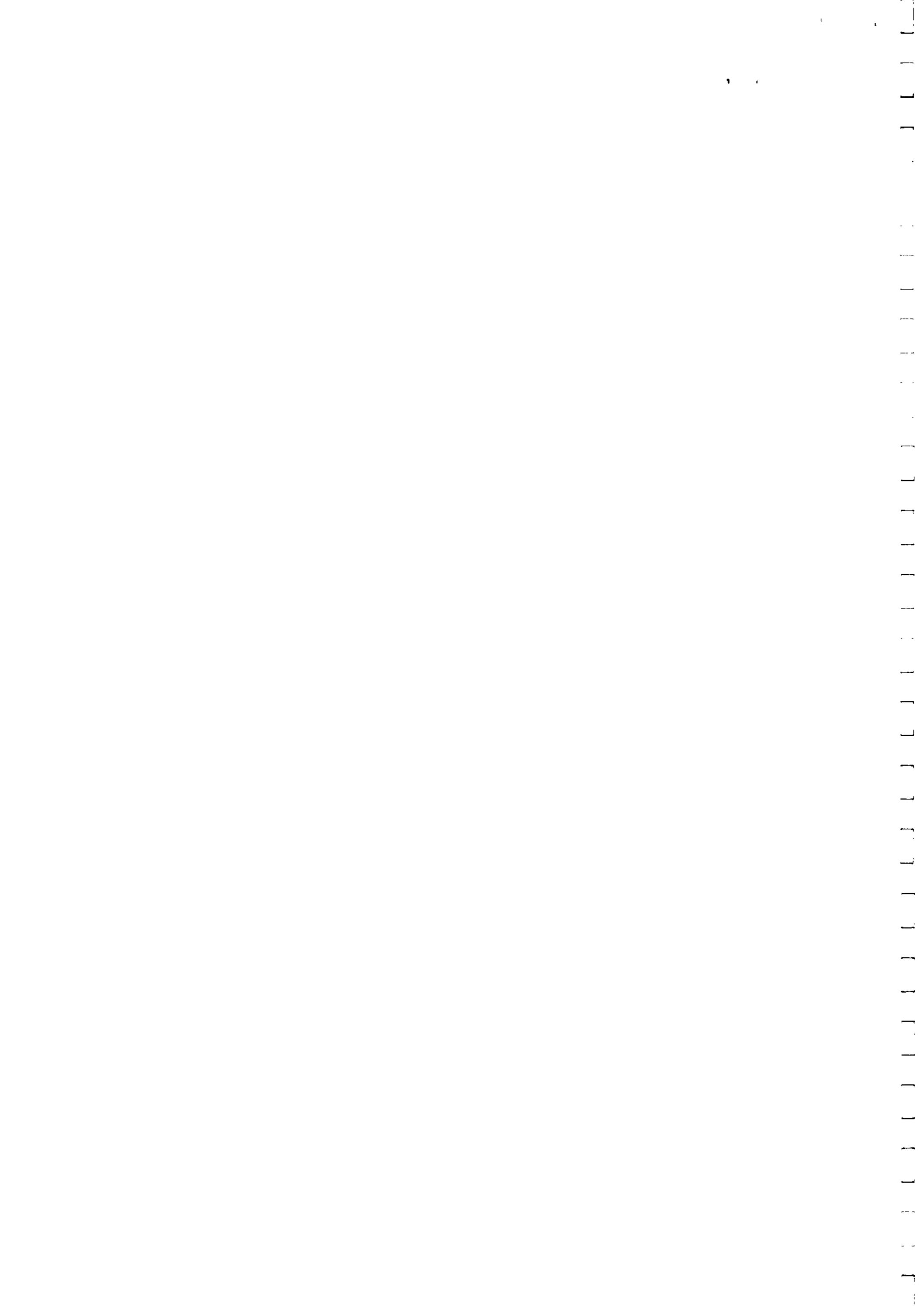
**AGS SOLUTIONS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE**  
**AUX APPORTS**  
**DANS LE CADRE D'UN**  
**APPORT EN NATURE**

## SOMMAIRE

<b>MISSION</b>	<b>1</b>
<b>- EXPOSE :</b>	
<b>A - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE</b>	<b>2</b>
<b>B - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS</b>	<b>4</b>
<b>C - VERIFICATIONS EFFECTUEES</b>	<b>7</b>
<b>- CONCLUSION</b>	<b>8</b>

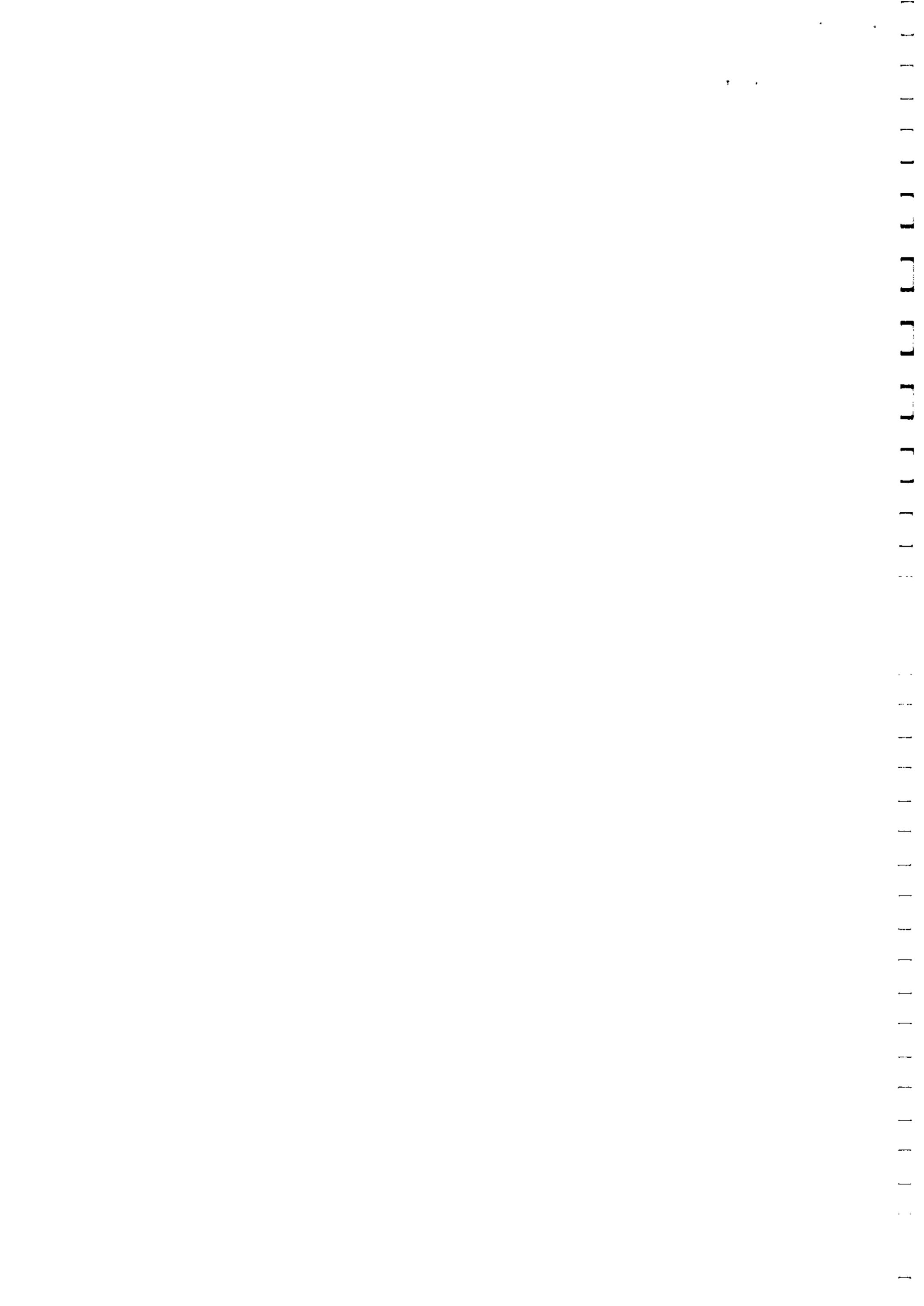
\*\*\*\*\*



Mesdames, Messieurs les associés

Par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de LYON en date du 27 Mai 1998, conformément aux dispositions de l'article 193 de la Loi du 24 Juillet 1966 et des articles 64 et 169 du décret du 23 Mars 1967, je soussigné Michel HEBETTE, Commissaire aux Comptes, domicilié dans le ressort de la cour d'appel de LYON, ai été nommé Commissaire aux Apports, avec pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature que se propose de faire la société « AGS SOLUTIONS » à la société « AGS SOFT ».

J'ai l'honneur, dans le présent rapport, de vous rendre compte de cette mission. Pour son exécution, tous les documents utiles à mon appréciation ont été tenus à ma disposition.



**A - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE**

**1 - SOCIETES CONCERNEES**

La société « AGS SOLUTIONS » est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 000 000 F dont le siège social est à CHARBONNIERES-LES-BAINS (69260) 26, rue Benoît Bennier. Elle a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Le développement et la distribution de logiciels ainsi que toutes opérations de services, de supports et de maintenance y relatives.

- Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet sus-indiqué ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La société « AGS SOFT » est une Société à Anonyme au capital de 1 400 000 F dont le siège social est à CHARBONNIERES-LES-BAINS (69260) 26, rue Benoît Bennier. Elle a pour objet :

- Le développement, le conseil et la formation dans le domaine informatique,

- La commercialisation, sous toutes ses formes, de matériels informatiques et de logiciels,

- Toutes opérations de service se rapportant aux activités ci-dessus définies,

- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en location gérance de tous biens ou droits, etc...

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

## **2 - BUT DE L'OPERATION**

L'opération consiste en l'apport à la société « AGS SOFT » par la société « AGS SOLUTIONS » de sa branche d'activité de commercialisation des progiciels VDOC tels que VDOC for notes, VDOC technical, VDOC open, et de prestations téléphoniques d'assistance technique aux utilisateurs.

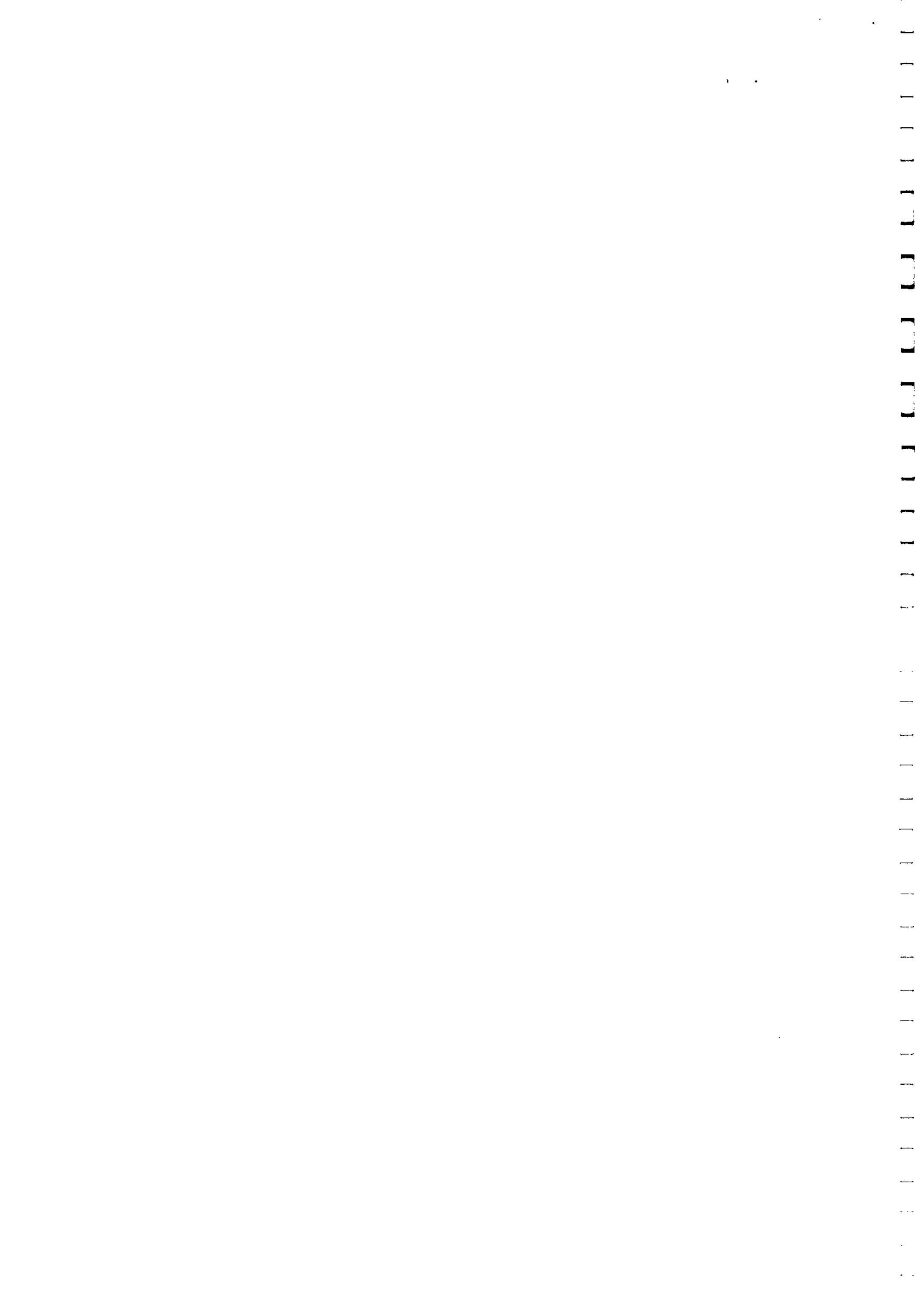
Cette opération a pour but :

- de rassembler en une même entité la conception et la commercialisation des produits.

## **3 – PROPRIETE ET JOUISSANCE**

La société « AGS SOFT » deviendra propriétaire et entrera en possession effective des biens et droits apportés à compter du 30 juin 1998, en principe et au plus tard le 31 juillet 1998, par la réalisation des conditions prévues ci-après :

Le présent apport ne sera réalisé qu'autant que le 30 juin 1998, en principe et le 31 juillet 1998 au plus tard, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société « AGS SOFT » aura, lecture entendue du présent rapport, statué sur l'apport et son évaluation, approuvé le présent projet de contrat, et décidé l'augmentation du capital social devant en résulter.



**B - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS****1 – DESCRIPTION DES APPORTS**

La société « AGS SOLUTIONS » souhaite apporter à la société « AGS SOFT » sa branche d'activité de commercialisation des progiciels VDOC tels que VDOC for notes, VDOC technical, VDOC open, et de prestations téléphoniques d'assistance technique aux utilisateurs.

**2 – EVALUATION DES APPORTS****A) Eléments incorporels :**

Tous les éléments incorporels du fonds de commerce de la société apporteuse dépendant de sa branche d'activité de « commercialisation des progiciels VDOC », ladite branche de fonds de commerce possédée et exploitée par la société apporteuse à son siège social et comprenant :

- La clientèle, l'achalandage et le droit de se dire successeur de la société « AGS SOLUTIONS » pour l'activité de « commercialisation de progiciels VDOC ».
- Le support technique d'assistance téléphonique aux utilisateurs ;
- Tous documents commerciaux concernant directement ou indirectement l'exploitation de cette branche de fonds,
- Les commandes de logiciels et de prestations de service de maintenance concernant le fonds de commerce dont il s'agit, enregistrées au 30 juin, passées entre la société « AGS SOLUTIONS » et sa clientèle et non encore livrées, et ce dans l'état d'avancement commercial, technique et financier où ils se trouvent à ladite date. Ces commandes sont cédées sous réserve de l'approbation et/ou de l'obtention de l'autorisation écrite des sociétés ou des organismes concernés.

- La liste des contacts commerciaux en cours au 30 juin 1998 avec des prospects relatifs à des commandes de fournitures de logiciels et de prestations non encore commandées ni exécutées concernant l'activité cédée et entreprise par la société « AGS SOLUTIONS » et ce dans l'état d'avancement commercial, technique et financier où ils se trouvent à ladite date ;

L'ensemble a été apporté pour un montant total de :

**476 250 F**

B) Eléments corporels :

- matériel informatique :

deux ordinateurs achetés à un prix unitaire de 16 102 F HT en février 1998, ce type de matériel étant amorti sur 2 ans, la quote part d'amortissement sur 6 mois ressort à 4 000 F d'où une valeur nette apportée de 12 000 F par ordinateur.

Soit au total :

**24 000 F**

La branche d'activité apportée a été évaluée à :

-----  
**500 250 F**

### **3 – APPRECIATION DES METHODES D'EVALUATION RETENUES**

L'évaluation des éléments corporels n'appelle pas de commentaire particulier.

Le fonds de commerce a été évalué à une année de résultat d'exploitation de la branche d'activité apportée.

Le chiffre d'affaires dégagé par cette branche a été estimé à 4 067 KF soit 11,60 % du chiffre d'affaires global.

La marge brute générée par cette activité a été estimée à 2 571 KF, soit le chiffre d'affaires dégagé par la commercialisation des progiciels, soit 2 991 KF, auquel on déduit le coût d'achat des licences (soit 50 % du prix public), soit 1 496 KF et auquel on rajoute le chiffre d'affaires correspondant à la formation de 774 KF et à la maintenance de 301 KF.

Le montant total des charges de 1997 s'élève à 37 683 KF. Après déduction des achats de marchandises (15 259 KF), de la variation de stock (290 KF), de la maintenance et des autres produits (1 783 KF), de la dotation aux provisions (1 372 KF) et de la dotation aux provisions pour stock (922 KF), le montant retraité des charges ressort à 18 057 KF.

En conséquence, la quote part de charges retraitées affectable à l'activité VDOC ressort à  $18\,057 * 11,60 \% = 2\,094$  KF qui, déduite de la marge brute précitée de 2 571 KF dégage un résultat de 477 KF.

La valorisation de l'activité commercialisation de progiciels VDOC, maintenance et formation est fixée sur une base égale à une année de résultat dégagé par cette branche. Cette valeur a été conventionnellement arrêtée à 476 250 F pour simplifier les calculs.

Cette évaluation ne paraît pas exagérée eu égard aux possibilités de développement de cette branche d'activité. Aussi, l'apport total de 500 250 F peut être considéré comme correctement évalué.

#### **4 – REMUNERATION DES APPORTS**

En rémunération de l'apport désigné ci-dessus et évalué à la somme totale de 500 250 F, la société « AGS SOLUTIONS » se verra attribuer 870 actions de 250 F de valeur nominale, de la société « AGS SOFT », bénéficiaire dudit apport et portant jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998.



**C - VERIFICATIONS EFFECTUEES**

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des éléments apportés,
- contrôler la valeur attribuée aux apports,
- m'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.



CONCLUSION

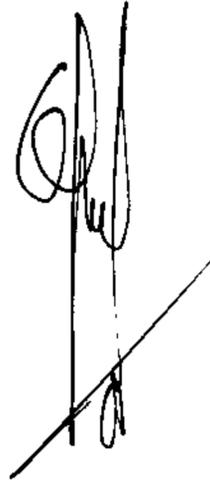
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports, dont le total s'élève à 500 250 F.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre, augmentée de la prime d'émission.

Fait à LYON, le 17 Juillet 1998

Michel HEBETTE

Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. HEBETTE', written over a horizontal line.